



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Déclaration pour l'épandage d'effluent agricole de type II (lisier) sur prairie de plus de 6 mois en période hivernale,
en dérogation à l'interdiction d'épandage prévue par le 6ème PAR nitrates**

Formulaire à retourner à la DDTM de la Vendée par messagerie électronique à ddtm-sen-spen-pe@vendee.gouv.fr

Nom de l'exploitation agricole : _____

Commune du siège de l'exploitation agricole : _____

N° PACAGE : _____

ICPE : oui / non

Justification de l'impossibilité d'épandre durant la période autorisée :

Sur la ou les parcelles listées dans le tableau ci-dessous :

Ilôt et parcelle PAC	Période d'épandage	Volume à épandre (m ³)	Surface à épandre (ha)	Date de semis de la prairie (> 6 mois)	Type d'effluent liquide (bovin, porc...)	Teneur en azote mesurée juste avant l'épandage (kg N/m ³)	Dose d'épandage (m ³ /ha)

Je certifie que le volume de mes installations de stockage est conforme à la réglementation en vigueur, avec les effectifs d'animaux présents au jour de ma déclaration (*fourniture du pré-DeXeI*).

Je certifie respecter les plafonds d'azote et les conditions générales d'épandage (plus de 35 m des cours d'eau, parcelles sans pente...) prévues au 6ème PAR.

Fait à _____, le __ / __ / ____

Signature

Décision DDTM Dérogation PAR 6 Epandage :

Le présent formulaire sera tenu à la disposition des services de contrôle, sera annexé à votre cahier d'épandage 2023/2024 et les épandages en dérogation y seront strictement enregistrés.